

REGLEMENT DU JEU « Easyparapharmacie met la barre hotte »

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

La société Easyparapharmacie, dont le capital social s'élève à 8 000€, dont le siège social se situe 47 bd René Cassin à Nice, inscrite au registre des commerces et des sociétés d'Antibes sous le numéro 499 531 457, ci-après dénommée société organisatrice, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Easyparapharmacie met la barre hotte » du 15 novembre au 15 décembre 2018.

L'adresse du siège social de la société organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à une participation par jour, par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse).

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la société organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La société organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la société organisatrice.

Article 3. Modalités de participation.

- ⇒ Le participant inscrit ses coordonnées sur le formulaire (champs obligatoires > Civilité, Nom, Prénom, email, adresse postale, code postal, ville & téléphone)
- ⇒ Il prend connaissance du présent règlement de jeu
- ⇒ Il valide son inscription
- ⇒ Il doit ensuite résoudre un memory en retrouvant les 8 paires de logos présentés
- ⇒ Après avoir terminé le memory, le participant arrive sur une page lui permettant d'accéder à un instant gagnant. En cliquant sur le bouton valider, il va lancer le jeu de hasard (instant

gagnant – interrogation de la base des « instants gagnants ») Le résultat est immédiat : l'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu

Pendant la durée de ce Jeu, 155 instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi les clients de la Société Organisatrice. Les horaires gagnants sont définis en amont, et remis à l'huissier de justice SCP Martin & Graveline en même temps que ce règlement.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage....et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La société organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Sont mis en jeu :

Par instant gagnant :

15/11/18 : Produits de la marque Nuxe comprenant 1 PRODIGIEUX HUILE DE DOUCHE 200ML, 1 PRODIGIEUX PARFUM 50ML

- 5 lots distribués sur la journée

16/11/18 : Produits de la marque Bio Beauté by Nuxe comprenant 1 CREME HAUTE NUTRITION COLD CREAM VISAGE PEAUX SECHES A TRES SECHES ET SENSIBLES 40ML, 1 LAIT HAUTE NUTRITION COLD CREAM PEAUX SECHES A TRES SECHES ET SENSIBLES 150ML, 1 CREME MAINS HAUTE NUTRITION BIO 2X50ML, 1 EAU MICELLAIRE DEMAQUILLANTE ANTI-POLLUTION VISAGE ET YEUX SENSIBLES 200ML et 1 MASQUE DETOX ECLAT VITAMINE A L'EAU D'ORANGE VISAGE 50ML

- 5 lots distribués sur la journée

17/11/18 : Produits de la marque Taaj comprenant 1 HUILE DELHICIEUSE SECHE VISAGE CORPS CHEVEUX 100ML, 1 KASHMIRE MASQUE HYDRATANT 75ML, 1 TAAJ ABHYANGA BODY GELEE DE DOUCHE 200ML, 1 HIMALAYA EAU MICELLAIRE VISAGE ET YEUX 500ML

- 5 lots distribués sur la journée

18/11/18 : Produits de la marques LRP comprenant une BOXE SLEEPKAR avec 2 LIPIKAR SYNDET AP+ 200ML, 1 LIPIKAR BAUME AP+ 200 ML

- 5 lots distribués sur la journée

19/11/18 : Produits de la marque Sanoflore

- 5 lots distribués sur la journée

20/11/18 : Produits de la marque Erborian comprenant 1 CC CREME SOIN ILLUMINATEUR VISAGE SPF25 45ML, 1 MATTE CREME 15ML

- 5 lots distribués sur la journée

21/11/18 : Produits de la marque Melvita comprenant 1 L'OR BIO L'HUILE EXTRAORDINAIRE 15ML, 1 HUILE D'ARGAN REGENERANTE REPARATRICE BIO 50ML, 1 EAU FLORALE DE ROSE BIO 28ML

- 5 lots distribués sur la journée

22/11/18 : Produits de la marque Lierac comprenant 1 TROUSSE HYDRAGENIST avec 1 GEL-CREME 50ML et 1 MASQUE 75ML

- 5 lots distribués sur la journée

23/11/18 : Produits de la marque Phytosolba comprenant 1 COFFRET PHYTOKERATINE EXTREME avec 1 MASQUE D'EXCEPTION 200ML, 1 SHAMPOOING D'EXCEPTION 200ML

- 5 lots distribués sur la journée

24/11/18 : Produits de la marque Jowae comprenant 1 VANITY avec 1 EAU MICELLAIRE DEMAQUILLANTE, 1 EAU DE SOIN HYDRATANTE, 1 CONCENTRE JEUNESSE ANTI-TACHES et 1 CREME HYDRATANTE

- 5 lots distribués sur la journée

25/11/18 : Produits de la marque Onagrine comprenant 1 GLOBAL EXPERTISE CONTOUR YEUX ET LEVRES ANTI AGE 15ML, 1 GLOBAL EXPERTISE CREME ANTI AGE ABSOLUE 50ML, 1 ELIXIR IN OIL SERUM HUILE ANTI-AGE ECLAT 30ML et 1 HUILE DEMAQUILLANTE VISAGE YEUX ET LEVRES 200ML

- 5 lots distribués sur la journée

26/11/18 : Produits de la marque Rivadouce

- 5 lots distribués sur la journée

27/11/18 : Produits de la marque Kneipp comprenant 1 COFFRET TRESOR DE BEAUTE HUILES PRECIEUSES avec 1 KNEIPP HUILE DE DOUCHE TRESOR DE BEAUTE 200ML, 1 HUILE DE BAIN TRESOR DE BEAUTE 100ML et 1 TRESOR DE BEAUTE HUILE POUR LE CORPS SOIN PRECIEUX 100ML

- 5 lots distribués sur la journée

28/11/18 Produits de la marque Caudalie comprenant 1 COFFRET THE DES VIGNES avec 1 HUILE THE DES VIGNES 50ML, 1 THE DES VIGNES SOIN CORPS NOURRISSANT 200ML, 1 THE DES VIGNES CREME MAINS & ONGLES 50ML

- 5 lots distribués sur la journée

29/11/18 : Produits de la marque Patyka

- 5 lots distribués sur la journée

30/11/18 : Produits de la marque TIGI

- 5 lots distribués sur la journée

01/12/18 : Produits de la marque Eucerin comprenant 1 HYALURON-FILLER SOIN DE NUIT 50ML, et 1

PH5 CREME CORPORELLE PEAUX SECHES ET SENSIBLES 450ML

- 5 lots distribués sur la journée

02/12/18 : Produits de la marque Garancia comprenant 1 PSCHITT MAGIQUE CORPS MIICROPEELING SANS GRAIN 200ML et 1 PSCHITT MAGIQUE NOUVELLE PEAU 100ML

- 5 lots distribués sur la journée

03/12/18 : Produits de la marque Cerave

- 5 lots distribués sur la journée

04/12/18 : Produits de la marque Galenic comprenant 1 AQUA INFINI LOTION DE SOIN 200ML, 1 DIFFUSEUR DE BEAUTE BOOSTER D'ECLAT 50ML et 1 BEAUTE DE NUIT GELEE CHRONO ACTIVE 50ML

- 5 lots distribués sur la journée

05/12/12 : Produits de la marque Thalgo

- 5 lots distribués sur la journée

06/12/18 : Produits de la marques Wella comprenant 1 OIL REFLECTIONS SHAMPOOING REVELATEUR DE LUMIERE 250ML, 1 OIL REFLECTIONS MASQUE SUBLIMATEUR DE LUMIERE 150ML, 1 OIL REFLECTIONS HUILE LISSANTE SUBLIMATRICE 100ML

- 5 lots distribués sur la journée

07/12/18 : Produits de la marque Avene comprenant 1 Body Gel douche douceur 500ml, 1 Body gommage douceur 200ml, 1 Cold Cream baume lèvres 10g, 1 Sérum éclat 30ml et 1 Soins défatigant regard 15ml

- 5 lots distribués sur la journée

08/12/18 : Produits de la marque Esthederm comprenant des Crakers avec 1 Eau Cellulaire Spray 30ml, 1 Osmoclean Crème Douce Désincrustante 15ml, 1 Osmoclean Masque Gomme Clarifiant 15ml et 1 Lift & Repair Baume Absolu Repulp 10ml

- 5 lots distribués sur la journée

09/12/18 : Produits de la marque Klorane Bébé comprenant 1 Doudou lapin, 1 Gel Lavant Doux 200ml et 1 Crème Hydratante 40ml

- 5 lots distribués sur la journée

10/12/18 : Produits de la marque Bioderma comprenant 1 Atoderm Huile de douche 200ml, 1 Atoderm Crème 200ml, 1 Atodem Crème main & ongles, 1 Atoderm Stick Lèvres

- 5 lots distribués sur la journée

11/12/18 : Produits de la marque Dermaceutic comprenant 1 Kit unifiant avec 1 Foamer 15 30ml C25 Cream 12ml, 1 Light Ceutic 15ml, 1 Sun Ceutic 50+ 15ml"

- 5 lots distribués sur la journée

12/12/18 : Produits de la marque Eneomey comprenant 1 Kit Rejuv avec 1 REJUV SILK CREME ANTI-AGE REDENSIFIANTE 50ML et 1 REJUV ELIXIUM SERUM ANTI-AGE REPULPANT 15ML

- 5 lots distribués sur la journée

13/12/18 : Produit de la marque Aderma comprenant 1 EXOMEGA CONTROL HUILE LAVANTE EMOLLIENTE BIODEGRADABLE 200ML, 1 EXOMEGA CONTROL CREME EMOLLIENTE 200ML, 1 CREME

MAINS REPARATION INTENSE 50ML, 1 SENSIFLUID EAU MICELLAIRE 250ML et 1 HYDRALBA 24H
CREME HYDRATANTE RICHE 40ML

- 5 lots distribués sur la journée

14/12/18 : Produits de la marque Vichy

- 5 lots distribués sur la journée

15/12/18 : Produits de la marque Roger & Gallet

- 5 lots distribués sur la journée

Par tirage au sort :

1 box Easypharmacie

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

La société organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la société organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la société organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale

Le participant autorise, en cas de gain, la société organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Article 6. Consultation du règlement

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la société organisatrice (article 1).

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par l'ajout d'un avenant sur le jeu.

Article 7. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la société organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.(...)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la société organisatrice (article 1).

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (Civilité / Prénom / Nom / Email, Adresse, Code Postal, Ville) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard 15/03/19

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

Article 8. Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la société organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la société organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la société organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Fait à Nice, le 14/11/18